Qu'est-ce qu'un PAP ?

C'est un...

Plan

d'**A**ccompagnement

Personnalisé

Contexte législatif

La circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 précise que :

« les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. »

Cette circulaire précise la procédure et fixe un document type à renseigner.

Qui est concerné ?

Il est destiné aux élèves dont les difficultés sont les conséquences d'un trouble des apprentissages.

« Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires. » Circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015

Ne pas confondre....

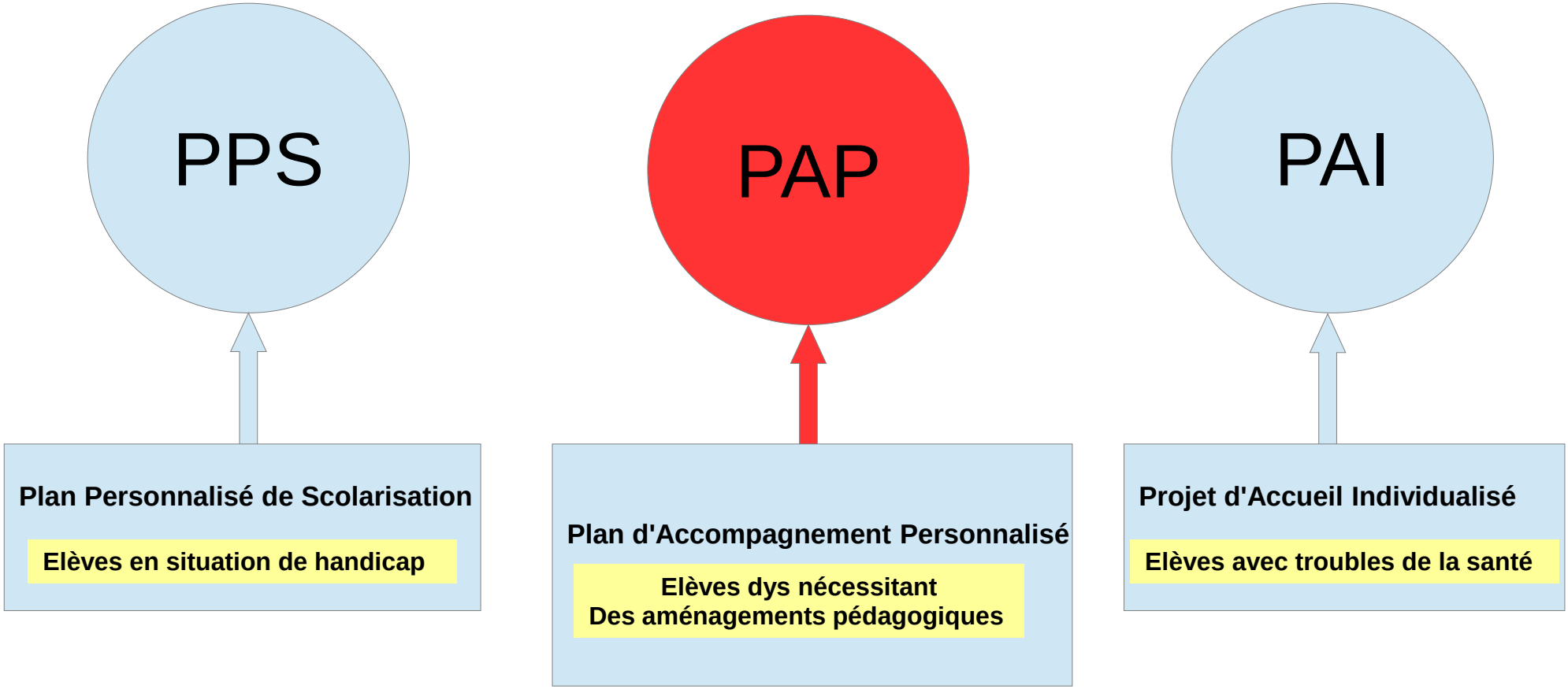

Qui le demande ?

L'élève va voir ses enseignants ou l'infirmière.

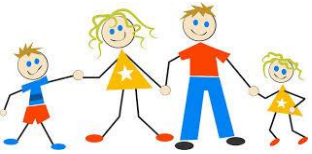

La famille le signale aux professeurs, au pôle santé...

Les enseignants s'aperçoivent d'une difficulté.

Il ne peut se mettre en place qu'avec l'accord de la famille et peut être demandé à tout moment de la scolarité

Ce que permet le **PAP**

Pour les élèves

- Des aménagements pédagogiques (supports, consignes...)
- Du matériel adapté (ordinateur personnel, logiciels...)
- Du temps supplémentaire

.Et aussi pour les enseignants

- Une homogénéité des pratiques
- Un suivi de l'élève
- Un bilan des aménagements profitables à l'élève
- IMPORTANT : les aménagements obtenus pourront être redemandés pour les examens

La mise en place du PAP

Etape 1

Un dossier de demande doit être adressé au Médecin Scolaire

Il comprend :

- La demande → la famille ou l'école
- Une copie du dernier bulletin scolaire
- La copie d'une évaluation de l'élève
- Un bilan orthophonique/un suivi...

} fournis par la famille

- Une grille d'observation des difficultés rencontrées en classe, des éventuelles adaptations déjà proposées et des résultats observés. } fournie par le PP
- Faire une synthèse sur une seule grille
- @ Grille d'observation enseignants

Les formulaires

Ils sont disponibles sur le site du Rectorat de Nantes dans la rubrique :

- « scolarité de l'élève »
- « élèves à besoins particuliers »
- et peuvent même être remplis en ligne par la famille.

.http://www.ac-nantes.fr/scolarite-et-vie-de-l-eleve/eleves-a-besoins-particuliers/eleves-ayant-des-troubles-des-apprentissage/

Le rôle du Médecin Scolaire

Etape 2

L'élève a pris un rdv médical auprès du médecin scolaire

Le médecin donne son avis

- OUI *l'élève rencontre des difficultés qui justifient un PAP*
- NON *les difficultés rencontrées ne relèvent pas d'un PAP*
- Il manque des éléments

Le médecin rédige la 1ère page du PAP

- @ évaluation médicale

Le rôle des enseignants

Etape 3

Le Professeur Principal associé aux enseignants, à l'élève et à sa famille, élabore le PAP :

Il s'aide → des indications données par le médecin

→ de la grille d'observation déjà remplie

L'équipe remplit les pages 2 et 3 du PAP, à savoir les aménagements et adaptations possibles pour l'année.

Dans la liste proposée, ne cocher que les aménagements indispensables

@ aménagements pédagogiques proposés

La diffusion du PAP

Etape 4

Le PAP est signé par la famille et par le chef d'établissement

puis communiqué à tous les professeurs en charge de l'élève.

Une copie de tous les PAP sera laissée dans un classeur en salle des profs
afin que tous sachent si un PAP
est mis en place
ou l'a été l'année dernière

La reconduction

Etape 5

Un PAP peut être reconduit d'une année à l'autre avec ou sans modification par une simple signature de la famille et du Chef d'établissement.

B.O. Bulletin officiel n° 5 du 29 janvier 2015

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

Récapitulatif

Etape 1 La demande de PAP = la famille/l'élève/les professeurs

Etape 2 l'avis du médecin scolaire = le médecin Education Nationale

Etape 3 l'élaboration du PAP (grille d'aménagements) = PP + profs

Etape 4 la signature et la diffusion = famille/proviseur(e)/PP

Etape 5 la reconduction = famille/proviseur(e)/PP